



# LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT :

## se concerter pour mieux agir!

### Un défi qui vous concerne!

La participation d'intervenants de divers secteurs d'activités est indispensable à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) au Québec. Ces intervenants sont « **les acteurs** ou **usagers de l'eau** » et ils proviennent des secteurs d'activités suivants :

- ▶ **AGRICOLE**  
(producteurs, agronomes, pisciculteurs, etc.);
- ▶ **COMMUNAUTAIRE**  
(groupes environnementaux, associations de riverains, regroupements de citoyens, etc.);
- ▶ **ÉCONOMIQUE**  
(chambres de commerce, centres locaux de développement, etc.);
- ▶ **ÉNERGÉTIQUE**  
(centrales thermiques, gestionnaires de barrages hydroélectriques, etc.);
- ▶ **FORESTIER**  
(producteurs, compagnies forestières, ingénieurs, groupements forestiers, etc.);
- ▶ **GOVERNEMENTAL**  
(ministères fédéraux et provinciaux);
- ▶ **INDUSTRIEL**  
(pâtes et papiers, embouteilleurs d'eau, entreprises agroalimentaires, industries chimiques, etc.);
- ▶ **INSTITUTIONNEL**  
(établissements de santé, centres de recherche, etc.);
- ▶ **MUNICIPAL**  
(élus, aménagistes, inspecteurs, communautés autochtones, etc.);
- ▶ **RÉCRÉOTOURISTIQUE**  
(associations touristiques, pourvoiries, associations de pêcheurs sportifs, golfs, centres de ski, campings, etc.).



REGROUPEMENT  
DES ORGANISATIONS  
DE BASSIN VERSANT  
DU QUÉBEC

ROBVQ

# Qu'est-ce que

## LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT ?

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est un concept qui implique deux notions distinctes : le **bassin versant** et la **gestion intégrée**.

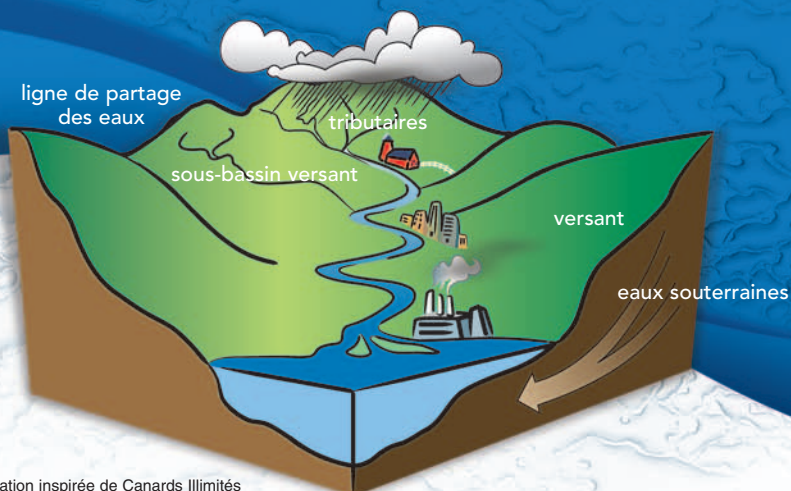


Illustration inspirée de Canards Illimités

### QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est un **territoire dont les limites sont naturelles**, et non pas déterminées par l'être humain. En fait, ce sont les crêtes des montagnes et les dénivellations du terrain qui déterminent les limites d'un bassin versant. On appelle généralement ces crêtes de montagne et dénivellations la *ligne de partage des eaux*.

Le bassin versant est donc un **territoire isolé du point de vue hydrologique** puisque chacune des gouttes d'eau qui tombe à l'intérieur des limites d'un bassin versant, peu importe l'endroit dans le bassin versant, atteindra, à la fin de son parcours, le même exutoire. C'est donc dire que l'ensemble des eaux qui s'écoulent dans un bassin versant donné utilise la même porte de sortie, l'exutoire du cours d'eau principal qui draine ce bassin versant.

### QU'EST-CE QUE LA GESTION INTÉGRÉE ?

La gestion intégrée est une approche qui cherche à inclure les intérêts, les ressources et les contraintes de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans un même domaine plutôt que de considérer exclusivement les préoccupations et les responsabilités propres à chacun.

La gestion intégrée de l'eau est donc un mode de gestion qui tient compte de **l'ensemble des usages** qui ont un impact sur la ressource eau. Cette approche permet d'avoir une **vision globale** et de **connaître les effets cumulatifs** des activités sur la ressource eau et sur les autres usages de l'eau. Lorsque l'on considère les utilisations et les activités qui touchent l'eau de façon isolée, ces usages peuvent sembler avoir un effet négligeable sur la ressource, mais lorsqu'on les considère globalement, l'impact peut être majeur.

### Politique nationale de l'eau

#### ► 26 NOVEMBRE 2002

le gouvernement du Québec dévoile la Politique nationale de l'eau (PNE).

#### ► ORIENTATION

réformer la gouvernance de l'eau au Québec dans une optique de développement durable.

#### ► ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

mettre en place la gestion intégrée de l'eau au Québec.

#### ► MOYEN PRIVILÉGIÉ

soutenir financièrement et techniquement la création d'organismes qui œuvrent à l'échelle du bassin versant.

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est un mode de gestion qui tient compte de **l'ensemble des activités** qui ont un impact sur la ressource eau à l'intérieur du **territoire naturel** d'écoulement des eaux, le bassin versant. Ce mode de gestion permet également de considérer la **capacité du bassin versant à supporter les usages de l'eau** et d'obtenir une **vision globale** de ces usages afin de les préserver pour les générations futures.

## UN ORGANISME DE BASSIN VERSANT...

- ▶ C'est une **table de concertation** où siègent tous les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent à l'intérieur d'un même bassin versant.
- ▶ Ce n'est pas un groupe environnemental, mais plutôt un **organisme de planification et de coordination** des actions en matière de gestion de l'eau.
- ▶ C'est un organisme créé et administré par le milieu afin de **décider localement** de l'avenir de leur ressource eau.
- ▶ C'est un organisme dont les membres sont issus des secteurs municipal, économique, communautaire et gouvernemental.
- ▶ C'est un organisme dont le mandat est d'élaborer un **plan directeur de l'eau** à l'échelle du bassin versant en consultant la population et en sollicitant l'expertise locale.
- ▶ C'est l'initiateur de la mise en œuvre des actions ciblées dans le plan directeur de l'eau par la signature de contrats de bassin avec les acteurs du milieu.
- ▶ C'est le responsable du suivi et de la diffusion des contrats de bassin.



### UN PLAN DIRECTEUR DE L'EAU, C'EST...

- ▶ Un document réalisé en concertation avec les acteurs de l'eau du milieu.
- ▶ Un portrait de l'état actuel de la ressource.
- ▶ Un diagnostic qui permet de déterminer les enjeux majeurs d'un bassin versant.
- ▶ Un plan d'action qui détermine les objectifs à atteindre et les actions à mettre en priorité à la suite d'une consultation de la population.
- ▶ Un outil de planification des objectifs à atteindre et des actions à réaliser pour préserver ou restaurer les usages reliés à l'eau d'un bassin versant.

### UN CONTRAT DE BASSIN, C'EST...

- ▶ Une entente volontaire entre l'organisme de bassin versant et un ou plusieurs acteurs de l'eau qui s'engagent à réaliser, **dans leurs champs de responsabilités ou de compétences**, une action issue du plan directeur de l'eau.
- ▶ L'outil privilégié pour mettre en œuvre le plan directeur de l'eau.

## Une réalité dans votre région...

La Politique nationale de l'eau identifie **33 rivières jugées prioritaires** en raison de problématiques environnementales ou en raison de conflits d'usage.

<b>Bas-Saint-Laurent</b>	1. Fouquette 2. Kamouraska 3. Rimouski
<b>Capitale-Nationale</b>	4. Jacques-Cartier 5. Saint-Charles 6. Sainte-Anne 7. Montmorency
<b>Centre-du-Québec</b>	8. Bécancour 9. Nicolet
<b>Chaudière-Appalaches</b>	10. Boyer 11. Chaudière 12. Etchemin
<b>Côte-Nord</b>	13. Aux Anglais 14. Des Escoumins
<b>Estrie</b>	15. Saint-François
<b>Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine</b>	16. Matapédia 17. Bonaventure
<b>Lanaudière</b>	18. L'Assomption 19. Bayonne 20. Maskinongé
<b>Laurentides</b>	21. Du Nord 22. Du Lièvre
<b>Mauricie</b>	23. Batiscan 24. Saint-Maurice 25. Du Loup
<b>Montérégie</b>	26. Châteauguay 27. Aux Brochets- Baie Missisquoi 28. Richelieu 29. Yamaska
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	30. Bourlamaque
<b>Outaouais</b>	31. Gatineau
<b>Saguenay-Lac-St-Jean</b>	32. À Mars 33. Du Moulin

En plus des 33 organismes œuvrant pour ces rivières prioritaires, d'autres organismes de bassin versant ont été créés au Québec à la suite d'initiatives locales. Pour les connaître, consulter notre site Internet:

[www.robvq.qc.ca](http://www.robvq.qc.ca)

# Quelques avantages

## DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

- ▶ **Rassemble les usagers et acteurs de la ressource eau** qui œuvrent dans un même bassin versant afin qu'ils se concertent sur les usages à privilégier et les actions à entreprendre.
- ▶ Permet une **utilisation judicieuse des fonds** publics et privés en favorisant une coordination plus efficace des actions entreprises par les divers intervenants.
- ▶ Permet de **concilier des usages parfois conflictuels** entre la préservation des écosystèmes et les activités de développement économique.
- ▶ Favorise la **mise en valeur de l'eau** sur les plans environnemental, social et économique.
- ▶ Permet d'adopter une **vision commune** pour les années futures.
- ▶ Favorise la **participation du public** dans le processus de prise de décision.
- ▶ Fait appel au **leadership des acteurs locaux**.

### POURQUOI MODIFIER LE MODE ACTUEL DE GESTION DE L'EAU ?

- ▶ La gestion sectorielle de l'eau s'est avérée inefficace pour préserver la qualité et la quantité des ressources en eau puisque plusieurs cours d'eau connaissent maintenant d'importants problèmes de pollution ou de conflits d'usage.
- ▶ Les limites administratives ne constituent pas le territoire approprié pour gérer l'eau puisqu'elles ne tiennent pas compte de l'ensemble du territoire naturel d'écoulement des eaux.
- ▶ La prise de décision sans concertation entre les acteurs peut entraîner des conflits quant aux objectifs à atteindre et aux actions à privilégier.
- ▶ Actuellement, les intervenants agissent dans leur champ de compétences, sans tenir compte des besoins et des impacts des autres acteurs de l'eau.
- ▶ Le mode actuel de gestion de l'eau entraîne un gaspillage d'argent puisque des efforts mis en aval peuvent être inhibés par des gestes posés en amont.
- ▶ Les problématiques actuelles en matière d'eau (pollution diffuse, gestion des débits, accès à l'eau, etc.) nécessitent une vision d'ensemble.

Partenaires :



FONDS D'ACTION  
QUÉBÉCOIS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec



**ROBVQ**

Regroupement des organisations  
de bassin versant du Québec

675, boul. René-Lévesque Est,  
8<sup>e</sup> étage, boîte 42  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3878

Courriel : [info@robvq.qc.ca](mailto:info@robvq.qc.ca)

Site Internet : [www.robvq.qc.ca](http://www.robvq.qc.ca)